



Fleury-Mérogis, le 5 juillet 2024

LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS91**

Objet : Mouvement social des opérateurs CTA/CODIS au Centre Départemental d'Appels d'Urgence

Messieurs les Présidents,

Mercredi 3 juillet, toutes les organisations syndicales ont été conviées à une réunion concernant les opérateurs du CTA/CODIS (SNSPP-PATS, SPA SDIS Cftc, Avenir Secours Cfe-Cgc et CGT)
Nous vous rappelons qu'après les élections professionnelles, aucun membre Avenir Secours n'a été élu dans les instances représentatives du SDIS aux dernières élections.

Pour autant, l'ancien Directeur Départemental Adjoint avait demandé aux organisations élues l'accord d'inviter Avenir Secours lors de réunions concernant l'évolution de l'établissement, ainsi que l'encadrement et les officiers. De mémoire, toutes les organisations avaient accepté pour l'intérêt de tous les agents.

Avant de vous parler du fond, nous souhaitons donc attirer votre attention sur la forme.

Lors de cette réunion, il a été rappelé en premier que ces discussions partent du préavis de grève déposé par le syndicat CGT des agents du SDIS 91. Il est donc irrespectueux du droit des salariés, de recevoir toutes les organisations sans même discuter en premier avec celle qui porte les revendications.

De plus, **nous n'acceptons aucune forme de « violence » quel qu'elle soit.**

Les représentants et représentantes ne viennent pas en réunion pour se sentir « agressés.es ».

Que cela vienne de représentants du personnel est d'autant plus choquant, comme celui d'Avenir Secours dont les interventions donnent l'impression d'une position « agent officier cadre » et non « représentant du personnel » mais aussi de la part d'un représentant du SPA-SDIS, ce qui fait redondance aux mêmes types de faits qu'en 2021.

Avant de prendre part au débat concernant des agents en souffrance, il est bon de prendre connaissance du dossier, et même discuter avec les agents concernés... Dans tous les cas, nous rappelons que l'employeur se doit de protéger tous ces agents sur toutes ses activités. Nous regrettons qu'aucun dirigeant présent n'arrête ce type de dérive. **Il est plus que temps que des actions pour stopper tous types de violences sur le lieu de travail soient mises en place.**

Avant de continuer, il est important de souligner et rappeler que les revendications des opérateurs PATS* sont soutenues et portées seulement par la CGT, et non en intersyndicale.

En ce qui concerne le respect des droits des agents et la défense de leurs intérêts, nous connaissons notre rôle et la position à adopter. **Nous ne jetons pas de poudre aux yeux, nous écoutons, analysons, informons et négocions.** Dans tous les cas, aucune décision de la part des représentants CGT n'est prise sans consultation des agents concernés.

Sur le fond, tous les syndicats ont donc pu assister à la lecture du retour des entretiens individuels menés par le service RH et formation.

La Direction a réaffirmé sa réelle volonté de ne plus recruter de PATS* en tant qu'opérateurs, et pour autant, de ne supprimer aucun des postes où se trouvent des agents filière administrative ou technique.

Ce qu'il ressort des entretiens individuels :

- 11 agents intéressés par le détachement intégration sur la filière SP en CIS
- 5 opérateurs souhaitant rester en poste mais en ayant un statut sapeur-pompier professionnel
- 12 souhaitant conserver le statut PATS actuel
- 15 souhaitant basculer sur la filière technique

Les représentants CGT ont alerté les membres de la Direction sur leur étonnement à la vue des chiffres. En même temps, ce retour nous a permis de confirmer que les entretiens étaient dirigés. Plusieurs opérateurs n'ont pas pu choisir de rester en poste opérateur sur la filière sapeur-pompier d'où un basculement de leur choix vers la filière technique ou détachement intégration en CIS.

Pour rappel, la CGT avait réalisé une pétition au mois de mars 2024 proposant différentes solutions aux opérateurs du CTA afin de quantifier le nombre de personnel ayant le désir d'intégrer la filière SPP en restant opérateurs. Nous l'avons d'ailleurs donné au Directeur Départemental Adjoint pour appuyer les revendications. Vous trouverez la pétition en annexe (anonymisée) qui permet de contextualiser la situation et ci-dessous, une synthèse :

49 opérateurs PATS* sur 56 opérateurs ont été sondés (4 en arrêt et 3 SPP) :

- **46 opérateurs souhaitant intégrer la filière sapeur-pompier professionnel en tant qu'opérateur** dont 7 opérateurs avec un double choix :
 - 6 opérateurs en filière sapeur-pompier professionnel ou détachement intégration en CIS
 - 1 opérateur en filière sapeur-pompier professionnel ou conservation dans la filière actuelle PATS
- 3 abstentions

Nous sommes donc très loin des chiffres donnés par la Direction. Cette différence s'explique rapidement avec une information primordiale : lors des entretiens, le détachement intégration filière sapeur-pompier en restant sur le poste d'opérateur n'était pas proposé.

La Direction n'entend pas, ou ne veut pas entendre, la principale revendication des opérateurs.

**Et vous, messieurs les Présidents, l'avez-vous entendue ?
et surtout l'avez-vous comprise ?**

Depuis plus de 20 ans, peut-être pour faire des économies, le SDIS 91 a décidé de recruter des **agents administratifs en priorité, ou techniques,** pour traiter les appels d'urgence et faire le suivi des interventions. Ces missions sont **celles d'agents de la filière des sapeurs-pompiers.**

Notre établissement a donc délibérément décidé de mettre des personnes dans des conditions de travail contraire au statut spécifique de la fonction publique territoriale : sans possibilité d'évolutions, sans possibilité de reconnaissances de leur compétence et avec un temps de travail illégal pour ces filières. Lors de la dernière F3SCT, nous vous avons encore alerté de tous les risques psychosociaux accumulés. Vous êtes responsable, en toute connaissance de cause, de l'état de santé dégradé de ces agents.

*** P.A.T.S. : Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés**

Lors de la réunion du 3 juillet, les membres de la Direction ont présenté leur proposition sur les modalités du détachement intégration en CIS :

- 5 ans d'ancienneté au sein du CTA CODIS,
 - être, avoir été ou devenir sapeur-pompier volontaire (avec validation module SSUAP et ODIV)
 - test d'aptitude physique avec parcours professionnel adapté, 50m nage libre, luc léger et test d'appréhension du vide. Tous ces tests seront adaptés en fonction du sexe et de l'âge.
 - pas d'entretien individuel
 - FI courte 8 semaines ou FI longue 13 semaines
 - Dispositif sans limite dans le temps pour les opérateurs actuellement en poste au sein du CTA/CODIS
 - Avis de la hiérarchie sur la façon de servir de l'agent pour prétendre au détachement intégration
- Mise en œuvre proposée par la Direction :
- accompagnement des agents en proposant une découverte du parcours professionnel adapté ainsi qu'un accompagnement à la préparation physique

Pour finir, la Direction a demandé aux représentants des syndicats de voter sur ces propositions :

- **3** organisations syndicales se sont positionnées **CONTRE**. Si ces agents veulent être pompiers, ils n'ont qu'à passer le concours...
 - **1** organisation syndicale était **POUR** : **la CGT, avec un bémol, 2 ans d'ancienneté au lieu de 5**
- Nos représentants pouvaient se positionner puisque les conditions correspondaient de très près à ce que souhaitent les agents.**

Suite à cette prise de position des organisations syndicales sur ces conditions, la Direction a finalement pris en compte les demandes des représentants présents ayant voté CONTRE, pour en arriver aux conditions :

- 4 ans au lieu de 5 ans d'ancienneté,
- Etre sapeur 1ère classe avec un an d'engagement pour les futurs volontaires,
- **Test d'aptitude physique avec le même barème que pour les personnes présentant le concours, donc sans adaptation prise en compte du sexe et de l'âge.**

Donc finalité, sans même écouter nos représentants, qui portaient la parole des agents concernés, la Direction a modifié ses propositions à la demande du syndicat se disant majoritaire, et celui des officiers et cadres...

Certains syndicats, peut-être sous influence de membres de la Direction, oublient leur rôle qui est de défendre les intérêts de TOUS les travailleurs ; et en plus, propagent de fausses informations. La Direction quant à elle ne respecte pas le dialogue social, en instrumentalisant les échanges sur des négociations.

Les représentants CGT ne sont pas manipulables, et ne prendront jamais de décision dans une réunion sans concertation avec les intéressés. Nous nous soucions sincèrement de la santé psychique et physique des agents du SDIS91 et nous engageons fermement à faire respecter la loi pour assurer des conditions de travail justes et égales.

En conclusion, la CGT est la seule organisation syndicale à prendre en compte les revendications des opérateurs PATS et défendre leurs intérêts auprès de la Direction. Nous vous confirmons donc que nous ne signerons pas ce protocole et ne manquerons pas d'alerter de l'état dans lequel se trouve notre établissement essentiel pour les habitants essonniens.

Nous nous réservons le droit donc de reconduire le préavis de grève.

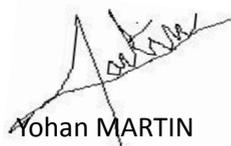
Les agents PATS sont de plus en plus déterminés à montrer et démontrer qu'ils et elles sont indispensables au fonctionnement des SDIS. Les agents PATS comprennent définitivement qu'ils ne représentent rien aux yeux de nos autorités, les oubliés du système.

Preuve supplémentaire : le projet de décret, soumis au Conseil Supérieur ce jour, pour une prime exceptionnelle sur la période des Jeux Olympiques ne concerne que les sapeurs-pompiers...

Pourtant, sans leurs compétences techniques, administratives, logistiques, les interventions seraient impossibles. Les limites de l'acceptable sont atteintes. **Les PATS en ont plus qu'assez d'être la 5^{ème} roue du carrosse... Un carrosse, par ailleurs, bien mal en point !**

Restant toujours disponible pour un échange constructif, dans un environnement respectueux et apaisé, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ma considération distinguée.

Pour tous les membres de la
Commission Exécutive



Yohan MARTIN
Secrétaire Général

